

## HONETTETE PARTICULIERE

Pendant ses vacances Isabelle rencontre une personne avec qui elle lie une amitié qu'elle croit sincère. Au fil des jours, et convaincue de l'amitié loyale d'Isabelle, cette personne devenue amie confie de lourdes difficultés financières consécutivement à un projet qui n'aurait pas fonctionné. D'après son récit elle serait au bord de graves ennuis. Isabelle n'écouterait que sa gentillesse décide de l'aider. L'équivalent de 4500€ qui serait nécessaire, elle ne les a pas sur son compte mais comme elle est généreuse elle les emprunte pour aider sa nouvelle amie qui lui assure un remboursement régulier.

Les deux premiers mois à compter de la date prévue pour le début du remboursement ont été acquittés de la somme prévue puis ensuite plus de nouvelles. Isabelle rappelle son amie pour lui demander ce qui se passe, celle-ci invoque une raison peut crédible et promet un paiement rapide. Des mois passent sans paiement mais avec des promesses puis l'amie ne répond plus au téléphone et devient injoignable. Entre temps Isabelle a découvert qu'elle n'était pas la seule à avoir été piégée et avoir prêté de l'argent sur la confiance, sans même un reçu.

Toutes ses démarches auprès de conseils juridiques et permanences d'avocats en mairies ne peuvent aboutir systématiquement qu'à la même réponse: « Vous n'apportez aucune preuve que vous avez prêté de l'argent et que celui-ci doit vous être remboursé. Il aurait fallu demander au minimum un reçu. Cette personne peut très bien nier avoir reçu cette somme, un juge n'aura aucun moyen de lui en imposer le remboursement ».

A ce moment Isabelle sait qu'elle a commis une grave erreur, celle d'avoir prêté sans autre contrepartie que la confiance et celle-ci a été trahie.

Dans le même temps des proches lui parlent d'AMECOVI. « Tu devrais leur en parler, après tout tu ne risques rien, et d'après ce qu'on m'en a dit ils ont l'air vachement efficace alors il faut tenter ta chance! C'est ainsi qu'elle saisi AMECOVI de son dossier.

A partir de ces deux premiers paiements, des relevés de compte et des nouvelles technologies qui permettent des recherches et des recoupements d'informations nous avons pu communiquer avec cette vacancière « étonnante ». C'est un vrai travail de fourmis qui a été couronné de succès. Prenant conscience de la gravité de son acte, la vacancière indélicate reconnaît la dette et accepte un calendrier de remboursement. C'est pour Isabelle un grand soulagement car elle a enfin une reconnaissance de dette qu'elle pourra faire valoir en cas de besoin.

Un conseil: ne prêtez jamais d'argent sans preuve écrite du prêt et de l'engagement de remboursement.